

La liberté de lecture est indispensable à la démocratie. Que cette semaine soit pour nous l'occasion de la chérir et de la protéger.

* * *

LES HANDICAPÉS

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la Commission canadienne des droits de la personne a annoncé récemment une bonne nouvelle pour les handicapés canadiens. Un jugement rendu par un tribunal de la commission stipule qu'Élections Canada doit améliorer l'accès aux bureaux de vote pour les handicapés désireux de voter.

Je suis convaincue que tous les députés de cette Chambre reconnaissent que le droit de vote est l'un des plus importants en démocratie. Bon nombre de Canadiens ne peuvent exercer ce droit si l'accès approprié aux bureaux de vote ne leur est pas fourni.

• (1410)

Il s'agit d'un précédent juridique d'une grande importance, un précédent de grande envergure pour l'accès en général. Les Canadiens à mobilité réduite attendent que le gouvernement confirme qu'il accepte cette décision importante et qu'il la respectera.

* * *

M. DOUG PETERS

Mr. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, depuis trois ans que je fais partie du Comité des finances, il est très à la mode dans les milieux d'affaires canadiens de viser la Banque du Canada.

Un économiste en particulier a formulé toute une série de critiques contre les mesures monétaires actuelles. J'ai toujours pensé qu'elles devraient être évaluées en fonction de leurs résultats. Voyons donc quels ont été les résultats. Aujourd'hui, le taux d'inflation est de 1,6 p. 100, les taux d'intérêt sont tombés à un niveau jamais vu depuis 20 ans, la confiance des consommateurs est placée au sud, à deux heures et demi d'ici. Notre politique anti-inflationniste a réussi.

Les économistes qui estiment que l'inflation est relativement bénigne devraient retourner à l'école. Des taux d'inflation élevés sont cause de taux de chômage élevés et de récession. S'il est vrai que nous tirons des enseignements de nos erreurs, Doug Peters devrait renoncer à son désir, tout à fait libéral, de se lancer dans la politique car à en juger par ses mauvais calculs il pourrait devenir le meilleur économiste de tous les temps.

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): L'ancienne députée de Broadview—Greenwood a ouvert la voie à la

Article 31 du Règlement

loi anti-tabac afin de promouvoir la santé. Maintenant les néo-démocrates se réjouissent de l'adoption par le gouvernement de notre proposition visant à instaurer une taxe à l'exportation sur les cigarettes qui permettrait de promouvoir la santé, d'avantager la petite entreprise et d'empêcher la contrebande. Cependant, les sociétés de tabac ont réagi par des menaces.

Tout d'abord, Imperial Tobacco a menacé de ne plus produire ses cigarettes au Canada. Maintenant, la société RJR—MacDonald's dit qu'elle n'achètera pas le tabac canadien de la récolte 1992 à cause de la taxe à l'exportation. Il s'agit simplement d'un chantage économique dont les agriculteurs canadiens font les frais. Le gouvernement doit répondre en accordant notamment une plus grande aide aux agriculteurs canadiens pour qu'ils diversifient les récoltes.

Nous devons être en faveur de la santé des Canadiens et contre ceux qui usent de chantage pour essayer de changer la politique du gouvernement.

* * *

M. DOUG PETERS

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour mettre en doute les motifs des personnes qui s'en prennent à la politique financière du gouvernement dans les médias. M. Doug Peters, de la Banque Toronto—Dominion en est un excellent exemple. En tant qu'économiste en chef de la banque, j'estime qu'il joue un rôle de premier plan dans l'orientation de la politique de la banque.

Voici ce que je me demande. Quand M. Peters prône une politique économique inflationniste, est-ce dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens ou cherche-t-il plutôt à bien paraître aux yeux de ses employeurs?

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, dans bien des cas, les Canadiens qui présentent une demande d'assurance-chômage doivent attendre jusqu'à 12 semaines avant de toucher leur premier chèque. Pour survivre entre-temps, nombre d'entre eux réclament de l'assistance sociale. Dans la municipalité régionale de Hamilton—Wentworth, les prestations d'assistance sociale versées à des personnes qui se trouvent dans cette situation totalisent plus de dix millions de dollars par an. Lorsque le chèque d'assurance-chômage leur parvient enfin, il englobe la période durant laquelle ils ont bénéficié de l'assistance sociale.